



Assemblée générale

Distr. générale
30 mars 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa cinquante et unième réunion directive*

Genève, 29 et 30 novembre et 2 décembre 2010

Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	2
I. Conclusions concertées	2
II. Résumé du Président	5
A. Séance plénière d'ouverture	5
B. Réunion-débat – De la crise mondiale à un développement durable : champ d'application d'une nouvelle architecture internationale du développement pour les pays les moins avancés	8
III. Questions d'organisation	10
A. Ouverture de la réunion	10
B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	10
C. Résultat de la réunion	11
D. Adoption du rapport du Conseil sur sa cinquante et unième réunion directive	11
Annexe	
Participation	12

* Distribution préliminaire du rapport du Conseil du commerce et du développement sur les travaux de sa cinquante et unième réunion directive, tenue du 29 au 30 novembre et le 2 décembre 2010 à l'Office des Nations Unies à Genève, qui sera publié, avec les rapports du Conseil sur les travaux de sa cinquante-deuxième réunion directive, de sa cinquante-troisième réunion directive et de sa cinquante-huitième session, sous la désignation suivante : *Document officiels de l'Assemblée générale, soixante-sixième session, Supplément n° 15 (A/66/15)*.



Introduction

La cinquante et unième réunion directive du Conseil du commerce et du développement a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, les 29 et 30 novembre et le 2 décembre 2010; au cours de cette réunion, le Conseil a tenu trois séances plénières.

I. Conclusions concertées

Examen des progrès de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010

(Point 2 de l'ordre du jour)

Le Conseil du commerce et du développement

1. *Prend note* du rapport de la CNUCED intitulé *Rapport 2010 sur les pays les moins avancés*, sous-titré *Vers une nouvelle architecture internationale du développement pour les PMA*, apprécie la rigueur du rapport et invite la communauté internationale à en débattre plus avant les conclusions et les recommandations, qui constitueront une contribution de la CNUCED à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui doit se tenir à Istanbul (Turquie) en 2011.

2. *Prend note également* du rapport de la CNUCED intitulé *UNCTAD's Appraisal of the Implementation of the Brussels Programme of Action for LDCs for the Decade 2001-2010* (UNCTAD/ALDC/2009/2) et invite le secrétariat à continuer, avec le soutien des États membres, de réaliser des études de cas et des analyses comparatives de secteurs clefs intéressant les pays les moins avancés (PMA), en vue de faire ressortir aussi bien les réussites que les échecs et accroître les échanges de meilleures pratiques entre PMA;

3. *Se déclare* vivement préoccupé par les faiblesses structurelles chroniques des PMA, qui ont été aggravées par les incidences négatives de la récente crise économique et financière mondiale, ainsi que par la crise alimentaire et une forte instabilité des prix de l'énergie qui ne fait qu'assombrir davantage encore les perspectives de croissance et de développement de ces pays, exacerbant leur vulnérabilité aux chocs extérieurs ainsi que le risque d'une aggravation de leur marginalisation dans l'économie mondiale, et, à cet égard, insiste sur l'importance de la continuité de mesures internationales d'appui;

4. *Se déclare* en outre préoccupé par la lenteur, l'hétérogénéité et le caractère irrégulier et inégal des progrès accomplis par les PMA dans la réalisation des objectifs fondamentaux du Programme d'action et des objectifs du Millénaire pour le développement, les perspectives pour ces pays de réduire de moitié l'extrême pauvreté d'ici à 2015 apparaissant ténues si les tendances actuelles persistent;

5. *Note* combien il est urgent pour les PMA de diversifier et de moderniser leur économie par le développement de leurs capacités productives pour parvenir à une réduction notable et durable de la pauvreté afin d'enrayer et d'inverser ainsi

leur marginalisation continue. Réaffirme qu'un appui international adéquat est essentiel à cet égard et contribuera à une intégration bénéfique des PMA dans l'économie internationale;

6. *Réaffirme* que les PMA eux-mêmes ont la première responsabilité de leur développement, mais que leurs efforts doivent bénéficier d'un appui international concret et notable de la part des gouvernements et des organisations internationales dans un esprit de responsabilité partagée, s'exprimant dans un véritable partenariat, associant notamment la société civile et le secteur privé;

7. *Rappelle* que le nombre de PMA a doublé depuis les années 1970, et invite donc la communauté internationale à prendre note de la proposition de la CNUCED concernant le financement, le commerce, la politique internationale des produits de base, la technologie et l'adaptation aux changements climatiques, notamment dans le cadre d'approches nouvelles et plus solidaires d'un développement durable;

8. *Rappelle en outre* que, pour que la croissance économique ait un impact réel sur la réduction de la pauvreté dans les PMA, elle doit être vigoureuse, soutenue, équitable et générale, et elle doit aller de pair avec une amélioration des capacités de production et d'offre, des investissements dans les secteurs sociaux, une diversification et un accroissement de la création de valeur ajoutée. Si la diversification des exportations dans le sens d'une production à plus forte valeur ajoutée, dans le secteur manufacturier et dans celui des services, est importante, la diversification horizontale, s'agissant notamment d'exportations non traditionnelles, est d'une importance cruciale pour les perspectives de croissance et de développement des PMA;

9. *Rappelle* le paragraphe 11 du document final de la Réunion plénière de haut niveau de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement (A/64/L.72) concernant une croissance économique durable, partagée et équitable, et reconnaît qu'il est important de promouvoir le rôle des femmes à cet égard;

10. *Remercie* les partenaires de développement de leur appui continu aux PMA, et leur demande instamment de redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs d'aide publique au développement auxquels ils ont souscrit et améliorer la qualité de l'aide au développement ainsi que l'efficacité de l'aide, notamment par le biais d'un soutien budgétaire direct et d'un rééquilibrage de la composition sectorielle de l'aide au développement mettant davantage l'accent sur les secteurs productifs, conformément aux principes internationaux convenus concernant le financement du développement et l'efficacité de l'aide;

11. *Encourage* les pays à délier leur aide. Les PMA et les donateurs devraient travailler ensemble au niveau international pour analyser, décrire et partager les bonnes pratiques en matière d'utilisation et de gestion de l'aide, en vue de renforcer l'appropriation nationale;

12. *Rappelle* le paragraphe 65 de l'Accord d'Accra, selon lequel tous les pays doivent honorer leurs engagements respectifs d'accorder un accès aux marchés en franchise et hors contingent aux PMA, conformément à la Déclaration ministérielle adoptée à la sixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce. À cet égard, loue les pays développés qui ont accordé un tel accès aux marchés à la totalité des produits de tous les PMA et invite ceux qui ne

l'ont pas encore fait à faire rapidement de même. Loue également les pays en développement qui ont accordé un accès aux marchés en franchise et hors contingent aux PMA et invite ceux qui se déclarent en mesure de le faire à réaliser des progrès à cet égard;

13. *Réaffirme* qu'il est important d'aider les PMA à assurer la viabilité à long terme de leur endettement grâce à des mesures coordonnées visant à promouvoir le financement de la dette, toutes les formes d'allègement de la dette ou la restructuration de la dette, selon les cas, sur la base des instruments et des principes existants. En dépit des progrès réalisés grâce aux initiatives d'allègement de la dette en vigueur, la charge de la dette extérieure reste un grave problème pour les PMA;

14. *Note* que renforcer l'entrepreneuriat ainsi que le rôle du secteur privé est essentiel pour accroître la compétitivité économique des PMA, y compris grâce à des efforts redoublés par toutes les parties prenantes pour faciliter l'accès à la technologie et au savoir-faire et en encourageant le transfert, ainsi qu'en renforçant les capacités technologiques et l'innovation dans les PMA. À cet égard, une attention particulière devrait être accordée à l'aide au développement, par exemple pour le développement des infrastructures, la modernisation et l'innovation technologiques, et le développement du secteur des produits de base;

15. *Note avec satisfaction* l'importance croissante de la coopération Sud-Sud entre les PMA et les autres pays en développement, qui est complémentaire de la coopération Nord-Sud plus qu'elle ne l'a remplace;

16. *Demande instamment* à la CNUCED, dans les limites de son mandat, d'intensifier ses programmes de coopération technique destinés aux PMA, y compris au moyen du Cadre intégré renforcé, pour contribuer au renforcement des capacités pour l'intégration du commerce (en s'appuyant sur ses travaux d'analyse et de recherche, complétés par un appui à la conception et à la mise en œuvre de l'assistance technique liée au commerce correspondante), et en particulier d'aider les PMA dans les négociations à l'Organisation mondiale du commerce;

17. *Remercie* les donateurs qui ont versé des contributions au Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED en faveur des PMA, s'inquiète de ce que les ressources du Fonds n'aient jamais atteint le niveau escompté, et invite les donateurs et les donateurs potentiels en mesure de le faire à verser des contributions financières au Fonds d'affectation spéciale pour que celui-ci puisse, conformément à son mandat, assurer la participation pleine et effective des représentants des PMA et des acteurs de leur société civile à la préparation de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et à la Conférence même. Le Fonds d'affectation spéciale reste un moyen important de compléter les ressources provenant du budget ordinaire pour lancer, concevoir et exécuter les activités de coopération technique et de renforcement des capacités dans les PMA;

18. *Appelle* à la mise en place d'un suivi et d'un examen efficaces et effectifs de la mise en œuvre des résultats de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA, qui permettra notamment de déterminer les problèmes restants, d'évaluer les progrès accomplis et de proposer des mesures concrètes supplémentaires;

19. *Demande instamment* à la CNUCED, dans les limites de son mandat, de contribuer à la mise en œuvre concrète et technique des résultats de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA;

20. *Prie* le Secrétaire général de la CNUCED de veiller à ce que des dispositions appropriées soient prises pour que la CNUCED puisse s'acquitter des tâches qui lui auront été confiées concernant le suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA;

21. *Rappelle* ses précédentes décisions et les précédentes conclusions concertées du Groupe de travail concernant le renforcement des ressources de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux; se déclare profondément préoccupé de ce que, en dépit de ces décisions et conclusions, les ressources de la Division restent gravement insuffisantes, au détriment notable des activités de la Division, et demande donc à nouveau au Secrétaire général de la CNUCED de traiter cette question en priorité de façon que la Division soit dotée de ressources ordinaires suffisantes pour s'acquitter de son mandat, et de lui faire rapport à sa prochaine session ordinaire.

*Séance plénière de clôture
2 décembre 2010*

II. Résumé du Président

A. Séance plénière d'ouverture

1. Des déclarations ont été prononcées par : M. Petko Draganov, Secrétaire général adjoint de la CNUCED; le représentant de Cuba, parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine; le représentant du Népal, parlant au nom du Groupe des pays les moins avancés (PMA); le représentant du Bangladesh, parlant au nom du Groupe asiatique; le représentant de l'Égypte, parlant au nom du Groupe africain; le représentant de la Belgique, parlant au nom de l'Union européenne; le représentant de la République dominicaine, parlant au nom du Groupe latino-américain et caraïbe; le représentant des États-Unis d'Amérique; le représentant de la Chine; le représentant de la Turquie; le représentant du Lesotho; le représentant de la France; le représentant de l'Éthiopie; le représentant de la Thaïlande; le représentant de la République bolivarienne du Venezuela; le représentant du Yémen et le représentant de l'Angola.

2. M^{me} Jo Elizabeth Butler, Administratrice responsable et Directrice adjointe de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux, a évoqué les activités de la CNUCED relatives à la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles et à la préparation de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. M. Charles Gore, chef du Service de l'analyse et de la recherche de la Division, et M^{me} Zeljka Kozul-Wright, chef du Groupe des PMA de la Division, ont présenté le *Rapport 2010 sur les pays les moins avancés*.

3. Les participants ont reconnu que, dans l'optique de la préparation de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, il était important de revoir l'efficacité des actuels mécanismes internationaux d'appui, de tirer des enseignements de l'expérience et de proposer d'autres stratégies possibles pour remédier aux faiblesses structurelles des PMA, car on ne pouvait continuer «de faire comme avant». Dans le même temps, la faiblesse des capacités productives dans les PMA devait être replacée dans le contexte des nouveaux problèmes de développement auxquels étaient confrontés ces pays, s'agissant

notamment de la coopération économique croissante entre partenaires du Sud et des effets préjudiciables des changements climatiques. Quelques délégations ont souligné que les travaux de la CNUCED relatifs aux PMA devaient aller au-delà de la quatrième Conférence consacrée à ces pays pour englober des activités relatives à des objectifs quantitatifs et à des mécanismes de suivi adéquats de la réalisation des objectifs qui seraient définis à la Conférence d'Istanbul.

4. Tous les participants ont loué l'analyse faite par la CNUCED des progrès accomplis par les PMA depuis l'adoption du Programme d'action de Bruxelles, qui indiquait que ces pays n'avaient obtenu que des résultats modestes et inégaux au plan économique, avec une pauvreté qui restait largement répandue. La question fondamentale posée dans le *Rapport 2010 sur les pays les moins avancés* était de savoir comment la communauté internationale devrait soutenir les PMA au cours de la prochaine décennie. Fournir davantage d'aide à ces pays ou simplement améliorer les actuelles mesures d'appui serait probablement insuffisant étant donné les problèmes anciens et nouveaux auxquels ils étaient confrontés au lendemain de la crise. À cet égard, le rapport énonçait trois grands messages. Premièrement, en dépit de leur croissance économique rapide au cours de la précédente décennie et de leur apparente résilience macroéconomique pendant la récession mondiale, les PMA avaient globalement continué de se caractériser par un faible développement de leurs capacités productives, comme en témoignait le fait que, même pendant la période d'expansion, plus de la moitié (27) de ces pays s'étaient désindustrialisés. Deuxièmement, les actuelles mesures internationales d'appui aux PMA avaient eu un impact davantage symbolique que réel sur le développement, et en outre, le régime économique mondial n'était pas propice au développement des PMA. Troisièmement, compte tenu de ce qui venait d'être dit, une nouvelle architecture internationale du développement pour les PMA s'imposait. Cette nouvelle approche, en tant que cadre d'action global et intégré, devrait reposer sur cinq piliers : financement, commerce, technologie, produits de base, et adaptation aux changements climatiques et atténuation de leurs effets.

5. Plusieurs participants ont souligné que, au cours des trois précédentes décennies, les PMA avaient suivi un modèle de développement qui n'avait pas réussi à assurer une convergence des revenus entre ces pays et les pays développés ou les autres pays en développement, et n'avait pu empêcher le nombre de pauvres dans les PMA de doubler par rapport à 1980, pour s'établir à 421 millions d'individus aujourd'hui. En dépit d'une croissance économique rapide dans la période dite d'expansion de 2002 à 2007, les PMA avaient continué de se caractériser par une structure économique peu diversifiée, un développement limité de leurs capacités productives et des progrès laborieux dans la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Comme il était souligné dans diverses études et publications de la CNUCED, il était impératif pour ces pays de diversifier leur économie; toutefois, ni les mesures internationales d'appui mises en œuvre ni le dynamisme de la récente période de croissance n'avaient permis de corriger les faiblesses structurelles à long terme des PMA.

6. Plusieurs orateurs ont en outre noté avec préoccupation que la crise alimentaire, la crise énergétique et la crise économique et financière mondiale avaient fait ressortir les vulnérabilités des PMA et annihilé une partie des progrès réalisés au cours de la précédente période d'expansion. La faiblesse de la reprise et la persistance de problèmes d'endettement dans les pays développés

compromettaient les perspectives à moyen terme et à long terme des PMA et rendaient la réalisation des OMD encore moins probable qu'avant les crises.

7. Tous les représentants se sont félicités du *Rapport 2010 sur les pays les moins avancés*, louant son approche globale des faiblesses structurelles des PMA et l'appel qui en découlait à une nouvelle architecture internationale du développement pour ces pays. De nombreux orateurs ont considéré que cette nouvelle architecture valait pour tous les pays en développement, pas seulement les PMA. Il s'est dégagé un consensus croissant sur la nécessité de définir d'autres stratégies de développement et mesures associées, en tirant des enseignements de l'expérience, des succès comme des échecs, aussi bien dans les PMA que dans les autres pays en développement. À cet égard, les participants se sont félicités des études de cas sectorielles et nationales réalisées par la CNUCED, qui avaient fait ressortir quelques-unes des principales difficultés commerciales et économiques auxquelles étaient confrontés les PMA. Il a été demandé à la CNUCED de continuer d'établir chaque année son *Rapport sur les pays les moins avancés*, ainsi que des études de cas spécifiques, en vue de tirer des enseignements concrets et pratiques de la diversité des expériences de développement.

8. Plusieurs orateurs ont noté en outre que des travaux de recherche et d'analyse devaient être poursuivis dans différents domaines, s'agissant : a) d'assurer la contribution au développement des PMA de l'investissement étranger direct, des envois de fonds et de l'accumulation de capital humain; b) d'intégrer les dimensions sociales (de la démographie et des migrations aux OMD) et la « bonne gouvernance » dans l'analyse des problèmes de développement des PMA; et c) de répondre aux besoins spécifiques des États en situation de conflit ou sortant d'un conflit. Quelques représentants ont également souligné la nécessité de renforcer les synergies entre les différents organismes de développement qui menaient des activités dans les PMA ou qui travaillaient sur des questions intéressant ces pays.

9. De nombreux intervenants ont déclaré soutenir l'analyse de la CNUCED quant à la nécessité impérieuse i) pour les pays donateurs de tenir les engagements pris en matière d'aide publique au développement, ii) de renforcer la coopération Sud-Sud, et iii) de renforcer l'appropriation par les gouvernements des PMA et de ménager à ces gouvernements une plus grande marge d'action. Beaucoup ont souscrit aux propositions faites dans le rapport d'explorer la transformation structurelle des structures économiques des PMA et de renforcer le cadre général pour l'agriculture et la sécurité alimentaire.

10. Il a été noté que la quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA serait l'occasion de lancer un appel en faveur de l'adoption de nouvelles approches, axées non seulement sur l'amélioration des actuels mécanismes internationaux d'appui, mais aussi sur la définition de nouvelles mesures pragmatiques. Une délégation a fait valoir à cet égard qu'il faudrait mettre davantage l'accent sur des mesures pratiques associées à des priorités fortes, plutôt que sur des propositions globales moins susceptibles de mobiliser un appui international.

11. D'autres participants ont déclaré qu'il fallait améliorer l'accès préférentiel aux marchés pour les exportations des PMA, éliminer les obstacles non tarifaires au commerce et simplifier les règles d'origine. Plusieurs intervenants se sont félicités du soutien exprimé dans le rapport à la mise en œuvre d'une « première série de mesures » issues des négociations du Cycle de Doha, dont l'application sans réserve à tous les PMA d'une mesure d'accès aux marchés en franchise et hors contingent.

L'accès aux marchés devrait par ailleurs être complété par un développement des capacités productives, ce pourquoi l'initiative d'aide au commerce et le Cadre intégré renforcé étaient jugés jouer un rôle essentiel.

12. Un orateur s'est déclaré opposé à la proposition d'accorder un traitement en franchise et hors contingent à toutes les exportations originaires des PMA, et un autre a déclaré ne pas partager la recommandation d'accorder de plus grandes flexibilités aux PMA concernant le régime des droits de propriété intellectuelle. Un autre intervenant a dit que l'État pouvait certainement jouer un rôle propice au développement des PMA, mais qu'il ne pouvait remplacer un secteur privé dynamique. Enfin, une délégation a souligné la nécessité d'empêcher un élargissement des mandats au sein des institutions internationales, qui risquait de créer des chevauchements et de susciter des négociations parallèles plus ou moins occultes.

B. Réunion-débat – De la crise mondiale à un développement durable : champ d'application d'une nouvelle architecture internationale du développement pour les petites et moyennes entreprises

13. Les intervenants étaient : M. Charles Gore, chef du Service de la recherche et de l'analyse de la Division de l'Afrique, des PMA et des programmes spéciaux; M^{me} Stephany Griffith-Jones, Directrice du Programme sur les marchés financiers, Initiative pour un dialogue stratégique, Université de Columbia, New-York; et M. Fantu Cheru, Directeur de recherche, Institut nordique pour l'Afrique, Uppsala (Suède).

14. M. Gore a rappelé les principales conclusions du *Rapport 2010 sur les pays les moins avancés* en notant que, en dépit d'une croissance économique rapide, ainsi que de leur « apparente résilience macroéconomique » au cours de la récession mondiale, les PMA continuaient d'être confrontés à de formidables problèmes de développement. Pour remédier aux profondes carences de leur structure économique dues à la faiblesse des capacités productives, la mise en place d'une nouvelle architecture internationale du développement et d'une nouvelle génération de mécanismes internationaux d'appui apparaissait comme une nécessité. Toute amélioration des actuels mécanismes internationaux d'appui aux PMA serait probablement insuffisante sans une réforme plus large de l'actuel régime économique mondial, qui devrait être complétée par des modalités favorables de coopération Sud-Sud.

15. M^{me} Griffith-Jones a dit que, au cours de la décennie écoulée, les PMA avaient enregistré quelques améliorations économiques notables, bien qu'inégales et non durables. Elle a souligné la nécessité de réformer l'actuel cadre pour le développement et de reconnaître que les mécanismes internationaux d'appui devaient compléter – mais ne pouvaient remplacer – une réforme des régimes économiques mondiaux, s'agissant notamment de mettre davantage l'accent sur les capacités productives et les interventions macroéconomiques contracycliques, outre la nécessité en dernière analyse d'un meilleur équilibre entre État et marché. Selon elle, la communauté internationale devrait envisager de limiter fortement les flux de capitaux à court terme et le « carry-trade », qui avaient des effets préjudiciables principalement pour les pays émergents, mais aussi pour les PMA. Cela aurait des

incidences positives non seulement sur les pays en développement, en empêchant des appréciations injustifiées du taux de change et en limitant l'instabilité monétaire, mais aussi sur les pays développés, en réduisant les sorties de capitaux – c'est-à-dire les déperditions de la demande agrégée – en période de profonde récession. La récente crise financière conduisait à penser qu'il faudrait renforcer le rôle des droits de tirage spéciaux (DTS), des banques régionales de développement et des fonds souverains pour fournir un financement additionnel aux PMA et aux autres pays en développement. Il était enfin urgent d'étudier la possibilité de taxer et de réglementer les marchés des instruments dérivés sur produits de base et de créer un mécanisme contracyclique mondial de financement à faible conditionnalité et versement rapide.

16. M. Cheru a fait valoir qu'une volonté politique commune et soutenue était essentielle, les initiatives antérieures en faveur des PMA n'ayant pas donné les résultats escomptés en termes de respect des engagements et de cohérence globale. La crise financière et la récession mondiale avaient eu de notables incidences négatives sur l'économie des PMA, mais elles avaient aussi ouvert de nouvelles perspectives à ces pays. D'une part, le « poids économique » croissant des partenaires du Sud offrait des débouchés commerciaux plus diversifiés aux exportations des PMA; d'autre part, une épargne extérieure additionnelle et des approches novatrices en matière d'investissements pourraient résulter de la nécessité pour les pays à excédent d'investir leurs fonds à un moment où des pays développés en difficulté ne semblaient pas offrir des perspectives d'investissements adéquates.

17. Pour que les PMA tirent pleinement profit des avantages potentiels de la croissance de certains pays émergents et des partenariats Sud-Sud, il fallait que la communauté internationale laisse davantage de place à des puissances régionales pour catalyser une dynamique régionale de réformes économiques. Enfin, il fallait mettre davantage l'accent sur l'intégration régionale en vue de mettre en commun des ressources permettant d'assurer la fourniture de biens publics régionaux.

18. De nombreux orateurs se sont félicités du consensus qui se dégagait quant à la nécessité de renforcer l'appui aux PMA et de la prise de conscience des problèmes que posait l'actuelle architecture du développement. Toutefois, quelques participants ont dit que, bien que certaines réformes aient déjà été entreprises, beaucoup restait à faire concernant l'architecture financière mondiale et la question de la monnaie de réserve internationale.

19. Quelques participants ont réaffirmé l'importance d'une plus grande coordination des travaux de la CNUCED avec ceux d'autres organisations. Il a été estimé que, bien que les organisations aient des avantages comparatifs différents, la cohérence de l'approche globale serait indispensable au succès de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA. De même, des participants ont évoqué des synergies potentielles entre la nouvelle architecture internationale du développement et le « programme pour un travail décent » de l'Organisation internationale du Travail.

20. Concernant les politiques commerciales, plusieurs participants ont rappelé l'importance du commerce en tant que moteur du développement et de la croissance de la productivité, tout en appelant à une intensification du Cadre intégré renforcé et des efforts pour le respect des engagements en matière d'aide au commerce. Plusieurs délégations ont par ailleurs indiqué que toutes les flexibilités que le régime de l'OMC accordait aux PMA devaient être pleinement exploitées; de

nombreux participants ont toutefois relevé les options limitées et les contraintes dont plusieurs PMA devaient s'accommoder en raison d'accords bilatéraux ou régionaux (art. 24 de l'OMC) ou d'autres conditionnalités imposées par les institutions financières internationales. La situation pouvait conduire à envisager d'étendre le statut de PMA à des pays en développement analogues avec lesquels les PMA avaient signé des accords commerciaux régionaux. Tout en reconnaissant l'importance d'utiliser les flexibilités prévues dans les accords commerciaux existants, certains participants ont mis en garde contre le recours à des mesures protectionnistes. Enfin, les participants ont reconnu l'importance d'une conclusion positive du Cycle de négociations commerciales de Doha.

III. Questions d'organisation

A. Ouverture de la réunion

21. La cinquante et unième réunion directive du Conseil du commerce et du développement a été ouverte par M. Ibrahim S. M. Al-Adoofi (Yémen), Vice-Président du Conseil.

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 1 de l'ordre du jour)

22. À sa séance plénière d'ouverture, le Conseil du commerce et du développement a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote TD/B/EX(51)/1; l'ordre du jour se lisait donc comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Examen des progrès de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 :
 - a) *Rapport 2010 sur les pays les moins avancés*. Éléments d'une nouvelle architecture internationale du développement en faveur des PMA : rôle des mécanismes internationaux d'appui;
 - b) Activités entreprises à l'échelle de la CNUCED en application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 : neuvième rapport intérimaire;
 - c) Contribution de la CNUCED à la préparation et à la tenue de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, 2011.
3. Rapport du Conseil sur sa cinquante et unième réunion directive.

C. Résultat de la réunion

23. À sa séance plénière de clôture, le jeudi 2 décembre 2010, le Conseil du commerce et du développement a adopté des conclusions concertées (voir la section I).

D. Adoption du rapport du Conseil sur sa cinquante et unième réunion directive

(Point 3 de l'ordre du jour)

24. Le Conseil du commerce et du développement a autorisé le Président à établir la version finale du rapport après la conclusion de la réunion.

Annexe

Participation^a

1. Les représentants des États membres du Conseil du commerce et du développement ci-après ont participé à la réunion :

Algérie	Indonésie
Allemagne	Iran (République islamique d'Iraq)
Angola	Israël
Arabie saoudite	Italie
Azerbaïdjan	Japon
Bangladesh	Lesotho
Bélarus	Luxembourg
Belgique	Madagascar
Bénin	Malaisie
Bhoutan	Mali
Brésil	Malte
Bulgarie	Maroc
Cambodge	Mexique
Canada	Myanmar
Chili	Népal
Chine	Nigéria
Chypre	Norvège
Côte d'Ivoire	Oman
Cuba	Philippines
Danemark	Pologne
Égypte	Portugal
Espagne	République dominicaine
Estonie	République populaire démocratique de Corée
États-Unis d'Amérique	République tchèque
Éthiopie	Serbie
Fédération de Russie	Suisse
Finlande	Tchad
France	Thaïlande
Gabon	Turquie
Guinée	Ukraine
Haïti	Venezuela (République bolivarienne du)
Honduras	Viet Nam
Hongrie	Yémen
Inde	Zambie

2. Les représentants des États membres de la CNUCED ci-après, qui ne sont pas membres du Conseil du commerce et du développement, ont participé à la réunion :

Cap-Vert
Saint-Siège

^a La liste des participants porte la cote TD/B/EX(51)/Inf.1.

3. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la réunion :

Centre Sud
Fonds commun pour les produits de base
Organisation internationale de la francophonie
Union africaine
Union européenne

4. Le Centre du commerce international CNUCED/OMC était représenté à la réunion.

5. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la réunion :

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
Union internationale des télécommunications
Organisation mondiale du commerce

6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la réunion :

Catégorie générale
Ingénieurs du monde
Registre
Al-Hakim Foundation

7. Les intervenants ci-après ont participé à la réunion :

M^{me} Stephany Griffith-Jones, Directrice du Programme relatif aux marchés financiers, Initiative pour un dialogue stratégique, Université de Colombia, New York (États-Unis d'Amérique);

M. Fantu Cheru, Directeur de recherche à l'Institut nordique pour l'Afrique, Uppsala (Suède).
